



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 55485

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense quels seront les progrès apportés aux moyens de communication des forces armées par l'entrée en service en 2005 du système RITA rénové.

Texte de la réponse

Le système RITA Valorisé, mis en oeuvre pour remplacer le système RITA 1 G (de première génération), constitue le réseau tactique de communication de l'armée de terre. Adapté aux besoins de projection et de mobilité, il offre des services de télécommunications modernes, performants et évolutifs sur les théâtres d'opérations. L'amélioration du débit des communications entre les postes de commandement de l'armée de terre raccordés et l'interopérabilité avec les réseaux d'infrastructure, tels que Socrate ou France Télécom, et les réseaux alliés équivalents constituent les principaux progrès apportés par le système RITA Valorisé. Cette amélioration du débit des communications s'inscrit dans le cadre du concept de numérisation de l'espace de bataille, qui constitue un enjeu majeur pour l'armée de terre, dont l'objectif est d'assurer sa supériorité décisionnelle dans la conduite des opérations. L'étape 1 du programme RITA Valorisé, lancée en 2002, a déjà apporté une amélioration significative par rapport au système RITA 1 G mis en service au début des années 1980, en permettant l'interopérabilité avec les réseaux d'infrastructure, les réseaux alliés et les réseaux de combat UHF, VHF et HF. Néanmoins, cette version repose sur les faisceaux hertziens de RITA 1 G, limités à un débit de 1 mégabits par liaison. L'étape 2 du programme, dont la mise en service est prévue pour l'été 2005, permettra d'exploiter des supports de transmission à haut débit, notamment les faisceaux hertziens CHF (8 mégabits par seconde) ou encore les stations Syracuse III.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55485

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 453

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2404